



violation de domicile

Par **ganasohr**, le **22/05/2019** à **16:06**

Bonjour,

Nous avons acheté une maison avec ma concubine, elle a un enfant de 16 ans et nous avons eu ensemble un autre enfant. Suite à beaucoup de problèmes de confiance, nous avons retiré les clés de la maison à son fils. Je précise qu'il est délinquant et à déjà fait des passages à l'acte graves, avec placement en CEF, puis carcérale par la suite. Ces derniers temps, il s'est introduit dans notre domicile sans notre autorisation à 3 reprises en fracturant les fenêtres.

Il est actuellement placé pour une certaine période, à sa sortie nous ne seront pas présent à notre domicile pendant 2 semaines.

Nous sommes très inquiet pour notre maison pendant notre absence. Pouvons-nous porter plainte pour violation de domicile?

Que nous conseillez-vous de faire? Je vous remercie par avance pour votre aide.